



## UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE

52 rue Gallieni 92240 Malakoff  
tél. 01 46 57 85 85 – fax 01 46 57 08 60  
e-mail : [uspsy@free.fr](mailto:uspsy@free.fr) – site : [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

### PRESENTATION DE L'UNION SYNDICALE DE LA PSYCHIATRIE (U.S.P.) [www.uspsy.fr](http://www.uspsy.fr)

*Lettre ouverte aux jeunes psychiatres... et aux moins jeunes – décembre 2013*

La pensée et l'action de l'USP dans le champ de la psychiatrie sont inséparables d'une pensée politique.

Il ne peut y avoir de soins psychiatriques satisfaisants dans un monde régi par les politiques néolibérales et sécuritaires actuelles.

Un changement profond est nécessaire : relance des politiques redistributives, centralité de l'impôt progressif, promotion des services publics, démarchandisation du monde, lutte contre la société de surveillance et de répression.

En ce sens, l'USP, est membre d'ATTAC et participe aux Forums Sociaux Mondiaux, et travaille en lien étroit avec le Syndicat de la Médecine Générale ([SMG](#))

Bref : Résistance et Solidarité, par exemple présence active dans les collectifs Notre Santé En Danger ([N.S.E.D.](#)), [Convergence nationale de Défense et de Développement des Services Publics](#) et Comité Liberté Egalité Justice ([C.L.E.J.](#)) – voir; <http://www.uspsy.fr/Retention-de-surete-et-psychiatrie.html> et <http://www.uspsy.fr/Communique-USP-SAF-SM-RESF-LDH.html>).

Plus précisément dans le champ de la psychiatrie :

- Il faut en finir avec la logique sécuritaire qui a présidé à l'élaboration de la Loi de 2011 sur les soins sous contrainte, dont le seul élément positif est l'introduction du regard du juge sur les pratiques psychiatriques.

Avec le Syndicat de la Magistrature (SM) et le Syndicat des Avocats de France (SAF), l'USP a élaboré une [plateforme commune](#) :

- La sectorisation des années 60-70 a permis la mise en place d'une offre de soins psychiatriques publics. Cette réforme, qui prolongeait l'esprit du CNR (Conseil National de la Résistance), est restée inachevée. Pour que le secteur devienne possible, donc pour rompre avec les logiques d'enfermement, déclinées aujourd'hui en chambres d'iso, services fermés, unités spéciales sécurisées de tout type (UMD, USIP, UHSA...), il faut réaffirmer, dans le cadre d'une loi de programmation pluriannuelle, la centralité du soin psychiatrique généraliste de proximité, en finissant avec la paupérisation de la psychiatrie. Clairement, ceci est incompatible avec l'actuelle loi HPST et ses logiques bureaucratiques et libérales.

Dans une gestion spécifique de la psychiatrie, la base géo-démographique de l'allocation annuelle de ressources ne pourra alors souffrir que d'ajustements à la marge.

- La multiplication des statuts médicaux dans le service public est support de la domination bureaucratique : donc 1 seul statut (Praticien Hospitalier).

La légitimité résulte de l'élection : alors les responsabilités à tous les niveaux doivent être électives ! C'est la puissance de la « démocratie jusqu'au bout », pour reprendre la parole de Jaurès !

- Cela va de pair avec la promotion (élaboration et contrôle de la politique locale de soins) des Conseils Locaux de Santé Mentale (C.L.S.M.), impliquant la représentation des usagers par leurs associations.

- La pensée psychiatrique s'appauvrit sous l'influence d'une formation initiale dominée par les neurosciences, d'une formation continue dominée par les laboratoires pharmaceutiques, d'une nosographie officielle inféodée aux énoncés des DSM successifs : nous appelons cela scientisme. Une pensée complexe intègre les neurosciences mais les remet à leur place.

- Les avatars du PMSI concentrent à la fois société de surveillance, bureaucratie, scientisme et marchandisation. On conçoit qu'ils doivent se VAP-oriser !

- La psychiatrie n'est évidemment pas que publique et l'USP regroupe des psychiatres de pluri exercices, tant en cabinet privé qu'en structure médico-sociale, sur les bases : refus du lucratisme, secteur I (CMU AME), indépendance de tout pouvoir. Ces pratiques, alors, sont pratiques sociales

- L'U.S.P. porte ces idées au sein de l'intersyndicale Confédération des Praticiens Hospitaliers ([C.P.H.](#)) et du Comité d'Action Syndical de la Psychiatrie (C.A.S.P.).

- Enfin l'U.S.P. est membre fondateur du Comité Européen Droit Ethique et Psychiatrie ([C.E.D.E.P.](#)), l'Europe, dans ses idéologies, ses pratiques et ses législations étant déterminante pour notre présent et, peut-être, notre avenir.

Rendez-vous à notre prochain congrès...

Pour aller plus loin, voici quelques liens avec quelques textes produits par l'U.S.P., ainsi que son site web :

Textes de l'USP lors de [l'audition](#) devant l'Assemblée nationale et le Sénat ;  
communiqué [Lois sécuritaires et atteintes aux libertés](#) ;  
communiqué commun [USP-SAF-SM-RESF-LDH](#) ;  
communiqué commun [Rétention](#) ;  
motion USP [Epouvantail](#) ;  
motion USP [Statut des praticiens hospitaliers](#) ;  
motion USP [Le statut, pas le contrat](#) ;  
motion USP [Intéressement](#) ;  
motion USP [Non à la VAP.](#)